



Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural

BUREAU NATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

EPIC - B.N.E.D.E.R, Villa Bouchaoui – Chéraga – Wilaya d'Alger

Tél : 00 213 23 27 61 37 – 023 27 62 23 Fax : 023 27 61 39

E mail : contact@bneder.dz

Site : www.bneder.dz

Direction Générale
Réf : 8A6 /DG/2022

Bouchaoui le, 21 DEC. 2022

LETTRE DE CONSULTATION PAR WEB n°38 /2022

Mesdames, Messieurs :

Le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDER), lance une consultation restreinte en vue de la désignation d'un expert pour l'élaboration d'un ensemble de procédure de gestion de l'EPIC/BNEDER.

L'expert doit soumettre une offre technique et financière pour cette mission accompagnée de son Curriculum vitae (CV) et diplôme. Les offres de services doivent parvenir par courrier électronique durant la journée du 02/11/2023 avant 12H00 à l'adresse suivante

consultation@bneder.dz

Les critères de notation sont indiqués comme suit :

Offre technique : 60 points

1) Méthodologie : 20 points

- Détailée : 20 points
- Succincte : 10 points
- Sommaire : 05 points

2) Expérience dans le domaine (selon CV) : 20 points

- Plus de 15 ans : 20 points
- Entre 05 et 15 ans : 10 points
- Inférieur à 05 ans : 05 points

3) Délais : 10 points

4) Expérience antérieur avec le BNEDER dans le domaine (expertise et assainissement de comptes, commissariat aux comptes) : 10 points

La note totale sera accordée au délai le plus court. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle.

Offre financière : 40 points.

L'offre financière comprend l'ensemble des frais financiers liés à l'exécution de la prestation. La note totale est accordée à l'offre la moins disant. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle.

En espérant que cette consultation retienne votre attention, veuillez agréer nos sincères salutations.

Accusé de réception :

Nom prénom : Raison sociale :

Le Directeur Général



الدكتور العام
خالد بن محمد

LISTE DES PRESTATIONS :

Elaboration d'un ensemble de procédure de gestion de l'EPIC/BNEDER en vue de sa présentation au Conseil d'Administration portant sur :

- Procédure d'arrêt des comptes et de détermination du résultat fiscal ;
 - Détermination des charges déductibles et non déductibles ;
 - Procédure de comptabilisation des charges et des produits des exercices antérieurs ;
 - Procédure de calcul et comptabilisation de l'impôt différés ;
 - Procédure de constitution des provisions ;
 - Procédure Calcul de L>IDR (indemnité de départ à la retraite) ;
 - Règles de fonctionnement des comptes comptables ;
 - Actualisation du plan comptable du BNEDER.
- Le contenu de l'information doit être approprié, pertinent et suffisant ;

L'intervention de l'expert portera sur les actions suivantes :

- La forme doit participer à la bonne compréhension de l'information et par conséquent à la mise en œuvre de la procédure. Elle participe également à la gestion de la procédure (identification, élaboration, diffusion, révision...) ;
- Les procédures doivent être utiles pour assurer la mise en œuvre des principes et des exigences des différents référentiels applicables dans le cadre spécifique de l'organisme ;
- Elles doivent être exactes dans le contenu et dans la forme ;
Elles doivent être complètes en respect de la condition : « nécessaires et suffisantes » ;
- Elles doivent être contrôlables dans la mise en œuvre.

Le contenu des procédures devra répondre à un besoin et non l'inverse. Il convient donc d'analyser les besoins et d'adapter la forme et le fond du document aux destinataires et utilisateurs de celui-ci.

Les procédures doivent définir QUI doit faire QUOI et faire référence à COMMENT le faire (instruction spécifique, mode opératoire, etc....). Les procédures doivent renseigner également sur une notion temporelle en définissant l'enchaînement des tâches et activités (QUAND).

La description des processus intégrés dans le manuel de procédure à expertiser devrait être schématisée sous forme de logigrammes simplifiés afin de garantir le caractère compréhensible des procédures.

